



Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil Général de Montpreveyres du 15 juin 2023

Présidence : Mme Martine Borgeaud

Secrétaire : Mme Marion Villars

La présidente, Martine Borgeaud, prend la parole à 20h15 et salue les Municipaux ainsi que les Conseillers présents et leur souhaite la bienvenue.

1. Appel

Excusés :

Bertez Bruno	Mellioret Jessica
Cloux Gilles	Pautz Geoffroy
Dewarrat Eric	Perrin Sébastien
Jaccard Julien	Re Mauro
Langlois Nathalie	Weber Fabrice

La Présidente annonce les démissions de M. Christophe Staub, le 25 avril et de Mme Corinne Chappuis le 12 juin.

Présents : 27	Excusés : 10	Non excusés: 0	Total : 37
---------------	--------------	----------------	------------

Le quorum est atteint. Le conseil peut délibérer. La Présidente déclare la séance ouverte.

Ordre du jour

1. Appel
2. Adoption du procès-verbal du 16 mars 2023
3. Communications de la Présidente
4. Communications de la Municipalité
5. Préavis municipal n° 4/2023 - Rapport de gestion 2022
6. Préavis municipal n° 5/2023 - Comptes 2022
7. Nomination du bureau, art. 8 du règlement du Conseil général
8. Renouvellement de la désignation des membres des commissions de gestion et des finances, art. 34 et 35 du règlement du Conseil général
9. Nominations complémentaires
10. Divers et propositions individuelles

La Présidente demande la suppression du point 9 car aucune nomination complémentaire n'est nécessaire.

L'ordre du jour modifié est accepté à l'unanimité

2. Adoption du procès-verbal du 16 mars 2023

Page 4 : Mme Maria Spoerry demande de corriger « en ce qui concerne la coupe-pression de la Mellette, **suiront** les fouilles et la pose de conduite ».

M. Michel Jaquier demande de corriger « Au chemin de la Rochette, vers le molok, **est parquée** une Citroën blanche avec des plaques françaises. ».

Mme Maria Spoerry demande de corriger « la gendarmerie signale qu'**elles** doivent faire une demande ».

Mme Maria Spoerry demande de corriger « Il y a eu des tables **rondes** et pas mal de discussions ».

Mme Maria Spoerry demande de corriger « pour la commémoration du soulèvement populaire qui a eu lieu historiquement au Tibet et afin d'affirmer **l'importance** qu'on donne à la liberté ».

Page 7 : Mme Maria Spoerry demande de corriger « la commune n'offre **pas** la salle au Théâtre ».

La Présidente passe au vote.

Résultats : **Oui : 25** **Non : 0** **Abstention : 1**
La Présidente ne vote pas. Le procès-verbal est accepté avec 25 voix.

3. Communications de la Présidente

La Présidente fait une première communication : l'intervention développée par M. Thierry Ruch a été annexée au PV. Cette intervention permet à la Présidente de faire un rappel sur les droits des Conseillers. En effet, quand un membre interpelle la Municipalité sur un point de sa gestion, il s'agit d'une interpellation. La démarche est définie par la loi sur les communes ainsi que par le règlement du Conseil.

La Présidente propose un petit rafraîchissement concernant le règlement général de la commune. A l'article 58, il est indiqué que chaque membre du conseil peut, par voie d'interpellation, demander à la Municipalité une explication sur un fait de son administration. Le membre informe par écrit le Président de l'objet de son interpellation. Si celle-ci est appuyée par cinq membres du conseil au moins, elle est développée séance tenante ou à la prochaine séance. La Municipalité répond immédiatement ou, au plus tard, à la séance suivante. La discussion qui suit se termine par une résolution, laquelle ne doit pas contenir d'injonction, ou par le passage à l'ordre du jour.

La Présidente rappelle que le point à l'ordre du jour « divers et propositions individuelles » doit contenir des annonces ou des questions. Ce n'est plus l'occasion pour le Conseil de faire un débat d'idées.

Dans sa seconde communication, la Présidente salue la nouvelle version du site internet de la commune et remercie ses concepteurs.

La Présidente rappelle que le dimanche 18 juin 2023 auront lieu les votations.

4. Communications de la Municipalité

Mme Carol Gachet commence par les ressources humaines. Elle a le plaisir d'accueillir ce soir Mme Vitalia Torny ainsi que les nouveaux employés communaux : Mme Evolène Guignet et M. Marc Lavigne. Elle ajoute qu'au niveau de la police des constructions, des travaux sont en cours à la route du village. Elle informe la commission d'urbanisme qu'une séance de consultation aura lieu le 30 août 2023. Elle indique que les bureaux communaux fermeront plus tôt cette année. Les habitants voulant consulter les mises à l'enquête devront s'adresser directement à M. le Syndic.

M. Philippe Thévoz salue le travail des auxiliaires. Il enchaîne avec les chantiers présents dans le village. Après les aménagements réalisés sur différents cours d'eau qui traversent le village, il y a eu la sécurisation de la route de Riau ainsi que des arrêts de bus de Riau Graubon et des Balances. Il y a eu l'installation de trottoirs, de quais et d'éclairages publics. Les travaux, qui ont commencé en octobre-novembre 2022, arrivent à terme. Il est heureux de voir la concrétisation de cet important projet dont la phase préparatoire a duré des années. Des retours très positifs ont été reçus de la part des habitants du haut du village. Quelques améliorations ont notamment été apportées près des arrêts de bus de Riau Graubon et des Balances avec des parcs à vélos, qui ont été déplacés plus près des arrêts de bus. Il informe le conseil que la Municipalité a profité de la phase de travaux pour écrire à Mme Gorrite, Cheffe du Département de la culture, des infrastructures et des ressources humaines, pour attirer son attention sur le paradoxe de la création de quais à hauteur réglementaire pour les personnes en situation de handicap ou à mobilité réduite et une route de Berne suicidaire à traverser pour ces mêmes personnes aux heures de pointe. Une entrevue a été demandée afin de repenser à la limitation de vitesse et aux aménagements nécessaires pour y favoriser la mobilité douce.

M. Claude Küng débute avec l'Épuration Moyenne Broye (EMB). Une séance d'information a eu lieu le 1^{er} juin 2023. L'EMB demande à la commune d'installer en priorité des séparatifs, justifiés par des déversements d'eaux mixtes non acceptables. Elle doit également faire un complément de cadastre sur les tronçons de collecteur faisant partie du réseau régional, un complément de contrôle caméra sur les tronçons de collecteur faisant partie du réseau régional ainsi que des contrôles de faux raccordements. Les frais de fonctionnement de l'association – exploitation, entretien, administration – sont répartis entre les communes membres sur la base d'une clé de répartition établie en fonction des charges hydrauliques et polluantes. Ces deux critères sont pondérés à raison de 20% pour les

critères hydrauliques et 80% pour les charges polluantes. Pour 2026, il est prévu de raccorder les STEP existantes à celle de Lucens. Les structures actuelles seront démantelées.

Concernant le réaménagement du réseau de distribution d'eau potable, les travaux ont débuté le lundi 12 juin 2023 par l'entreprise JPF. Dans un premier temps, elle s'occupe de la fouille en ce qui concerne le remplacement de la conduite depuis la STAP du Principau Route de la Croix Neuve et le coupe pression chez les Mellet direction Moille Baudin, jusqu'à l'entrée de la forêt, juste après l'habitation de M. Ryffel. Cela a pour conséquences d'innombrables perturbations pour les usagers, c'est-à-dire la fermeture de la route, pendant le creusage et la pose des tuyaux. Ajoutant à cela les travaux de construction des villas jumelles sur la parcelle 129 de M. Ruchet, la Municipalité demande de la compréhension de la part des habitants de la Mellette envers les ouvriers lorsque ceux-ci empêchent les habitants de circuler lors d'une fermeture de la route.

Concernant les déchets alimentaires, la commune avait l'intention de faire appel à GastroVert depuis environ 3 ans. C'est chose faite. Un courrier sera adressé aux habitants de la commune. GastroVert permet d'économiser environ 30% de place dans un sac poubelle taxé. Il donne rendez-vous le mercredi 28 juin de 17h30 à 19h30 à la Mellette vers les deux moloks où deux personnes de la SATOM seront à disposition des habitants pour expliquer le fonctionnement du TWIN ainsi que pour répondre aux questions.

La déchetterie a un nouvel abri créé par les auxiliaires, M. Jacques Chappuis, M. Gilles Cloux et M. Robert Trincat. Il les remercie pour leur travail. Cet abri permet aux habitants d'y déposer leurs appareils, jeux, meubles et autres objets qui peuvent encore servir, afin que les personnes intéressées puissent se servir.

M. David Mellioret évoque le fait qu'au mois de mars le projet participatif de la laiterie a été abandonné pour mettre finalement le local en location. Deux jeunes hommes de Bottens s'y sont intéressés pour en faire une brasserie artisanale. Ils sont de simples locataires et effectueront des travaux à leur frais. Les fenêtres, qui arrivent en fin de vie, seront changées par la commune. Dans le courant de cette année, des dégustations seront prévues pour les habitants du village et des villages alentours. Les jeunes espèrent également collaborer avec les sociétés locales. Son nom sera la Brasserie des randonneurs.

5. Préavis municipal n° 4/2023 - Rapport de gestion 2022

La lecture du préavis n'est pas demandée. M. Jérémy Cloux, rapporteur, lit le rapport de la commission de gestion. La commission relève, entre autres :

- Une augmentation d'heures de vacation de 16,4% par rapport à l'année précédente, ce qui est dû à une charge de travail supplémentaire en vue des projets mis en œuvre par la Municipalité.
- La Municipalité a engagé Mme Evolène Guignet ainsi que trois auxiliaires suite à la démission de M. Frédéric Desponds.
- Le festival de la Bouêlée a eu un franc succès avec plus de 500 festivaliers.
- L'augmentation des exigences légales concernant l'eau potable engendrent des coûts supplémentaires. Il faut s'attendre à des frais supplémentaires conséquents en raison de ruptures de conduites à répétition.

La commission de gestion recommande d'approuver le préavis.

La Présidente remercie le rapporteur et ouvre la discussion.

La parole n'est pas demandée.

La Présidente clôt la discussion et passe au vote après la lecture des conclusions.

Résultats : **Oui : 25** Non : 0 Abstention : 1

La Présidente ne vote pas. Le préavis est accepté avec 25 voix.

6. Préavis municipal n° 5/2023 - Comptes 2022

La lecture du préavis n'est pas demandée. M. Jérémy Cloux, rapporteur, lit le rapport de la commission de gestion. La commission relève, entre autres :

- Les comptes se soldent par un résultat positif de CHF 51'005.01.
- La dette totale par habitant a augmenté, ce qui s'explique par l'emprunt de CHF 2'000'000, nécessaire pour financer les nombreux investissements à venir, sur la base des préavis votés.
- Les amortissements comptables faits en 2022 s'élèvent à CHF 237'122.15.
- Une baisse des rentrées fiscales par rapport à 2021 a été enregistrée. Ceci est dû à la part des impôts sur les droits de mutations et sur les gains immobiliers.
- La marge d'autofinancement se situe au-dessus de la moyenne de ces 10 dernières années. Ceci s'explique par une bonne gestion des dépenses communales.
- Les fonds de réserve de la commune, au 31 décembre 2022, s'élèvent à CHF 1'783'494.39.

La commission propose à la Municipalité d'élargir le choix des établissements bancaires, afin de bénéficier des taux les plus favorables.

La commission de gestion recommande d'approuver le préavis.

La Présidente remercie le rapporteur et ouvre la discussion.

La parole n'est pas demandée.

La Présidente clôt la discussion et passe au vote après la lecture des conclusions.

*Résultats : **Oui : 25** Non : 0 Abstention : 1*

La Présidente ne vote pas. Le préavis est accepté avec 25 voix.

7. Nomination du bureau, art. 8 du règlement du Conseil général

Selon l'article 8 du règlement du Conseil général, le bureau doit être nommé chaque année à l'exception du secrétaire. Pour ce faire, le vice-président, M. Jérémy Cloux, prend la parole. Il salue les Municipaux ainsi que les Conseillers. Il remercie la Présidente Mme Martine Borgeaud pour tout le travail effectué.

Pour la présidence, Mme Martine Borgeaud est proposée et accepte le poste. Elle est nommée par acclamation.

La Présidente reprend la parole.

Pour le renouvellement de la vice-présidence du Conseil, M. Jérémy Cloux souhaite poursuivre à ce poste. Il est nommé par acclamation.

Pour les postes de scrutateurs, M. Michel Jaquier et Mme Christina Zimmermann sont prêts à poursuivre. Ils sont nommés par acclamation.

Pour les postes de scrutateurs suppléants, M. Jonathan Pichonnat ainsi que Mme Jessica Mellioiret sont en place et poursuivent. Ils sont nommés par acclamation.

Le bureau est reconduit pour une année sachant que la secrétaire a été nommée pour la législature complète.

8. Renouvellement de la désignation des membres des commissions de gestion et des finances, art. 34 et 35 du règlement du Conseil général

Chaque année, les membres de la commission des finances ainsi que de la commission de gestion doivent être nommés.

Pour la commission de gestion, Mme Jessica Mellioiret se retire. M. Vincent Légeret est proposé et il accepte le poste. Il est nommé par acclamation. Le poste de suppléant devient vacant et M. Marc Mostacci se propose. Il est nommé par acclamation.

Pour la commission des finances, aucun membre ne démissionne. Elle est reconduite pour une année.

9. Divers et propositions individuelles

M. Marc Mostacci demande si la commune prévoit d'installer des bornes pour recharger les voitures électriques, car il y en a peu dans la région.

M. Philippe Thévoz répond que c'est le cas. C'est un point qui a été mis dans le budget. Une place a été installée pour une recharge lente au bâtiment des Vernettes où il y a l'administration communale, dans le garage souterrain.

M. Denis Pichonnat demande si la commune a prévu de mettre des panneaux solaires.

M. Philippe Thévoz répond que c'est une fiche du PECC sur les ressources énergétiques. La commune souhaite mettre des panneaux solaires sur le bâtiment communal, mais le développement de ce projet va prendre du temps.

M. Mathieu Villet ajoute que la commune a revu la manière dont elle se fournit en énergie. La Romande Energie indique que l'énergie fournie est hydraulique. L'objectif reste de mettre des panneaux solaires.

M. Michel Jaquier indique que la commission de gestion avait fait une proposition sur les établissements bancaires. Il demande si la votation en début de législature est suffisante pour choisir l'établissement bancaire ou si la question a été réglée autrement ou s'il faut faire un amendement spécifique.

M. Philippe Thévoz répond que pour le choix de l'établissement bancaire, la commune est limitée, sauf si elle demande l'autorisation au Conseil général pour pouvoir élargir le choix des établissements bancaires.

M. Jérémy Cloux indique que le rallye de l'USL n'a pas pu avoir lieu le 3 juin 2023. Il a été repoussé au 3 septembre 2023.

M. Jonathan Pichonnat annonce que la fête de l'Abbaye aura lieu la semaine suivante aux Cullayes, du 21 au 25 juin. De multiples activités seront organisées.

Mme Carol Gachet indique que le Chant du Rossignol va bientôt être distribué. Les dates de fermetures du bureau communal ainsi que du contrôle des habitants et du boursier y seront indiquées. L'épicerie va également fermer un moment cet été. Les dates sont affichées sur la porte de l'épicerie. A noter que pendant la période de fermeture de l'épicerie, les paquets devront être retirés à la poste de Mézières. La poste s'est félicitée de la collaboration avec le gérant actuel de l'épicerie. Mme Gachet continue avec quelques dates : le 1er août (fête Nationale), le 26 août (la Bouêlée), le 3 septembre (rallye de l'USL), au mois de septembre également des représentations du Théâtre de l'ouvre-boîte du spectacle « Le Père Noël est une ordure », et pour finir le prochain Conseil général le 12 octobre 2023.

La Présidente confirme que la prochaine séance du Conseil aura lieu le 12 octobre 2023.

Il est 21h24, et elle clôt la séance. Elle remercie chacun pour son attention et souhaite à tous un bel été.

Martine Borgeaud
Présidente



Marion Villars
Secrétaire

